Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260917-3AFR-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 14
. votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : MOULLEC Xavier

Secrétaire : BRENEOL Carine

3- DESIGNATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS MEMBRES DE L'AFR

M le Maire expose au conseil municipal que l'Association Foncière de Remembrement (AFR), gestionnaire des chemins d'exploitation, est constituée d'un comité syndical composé de 14 membres propriétaires fonciers : 7 membres désignés par le conseil municipal, 7 membres désignés par la Chambre d'Agriculture.

Les membres de l'AFR sont à renouveler.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne les sept propriétaires suivants :

-Didier LORET
-Eric CLAQUIN
-Claude PERHIRIN
-Didier SAVINA
-Thierry SOUBEN
- Yves CARIOU
- Erwan TREANTON

En qualité de membres du comité syndical de l'Association Foncière de Remembrement.

Fait et délibéré à Mahalon, le 17 septembre 2026
A Mahalon, le 18 septembre 2026

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)